

Réussir l'installation de votre système d'extraction en copropriété sans litige

Démarches administratives et autorisations

- Obtenir l'autorisation écrite de l'assemblée générale des copropriétaires (vote à la majorité absolue de l'article 25) pour toute intervention sur les parties communes ou les murs porteurs.
- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) en mairie si l'installation modifie l'aspect extérieur du bâtiment (gaines en façade, sortie en toiture).
- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour respecter les contraintes de coloris et de matériaux imposées pour les éléments visibles depuis la rue.

Conformité technique et sécurité incendie

- Appliquer la norme NF EN 16282 pour garantir la conception, le dimensionnement et la sécurité incendie de votre cuisine professionnelle.
- Installer un conduit d'extraction indépendant et résistant au feu, conforme aux exigences de la réglementation incendie (ERP).
- Respecter le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) en prévoyant une sortie d'air à une hauteur minimale de 1 mètre au-dessus du faîtage du toit.

Gestion des nuisances et voisinage

- Réaliser une étude acoustique par un bureau spécialisé pour assurer que le niveau sonore respecte les seuils fixés par le Code de l'environnement.
- Équiper le système d'un dispositif de traitement des odeurs performant (charbon actif, filtre électrostatique) pour prévenir les troubles anormaux de voisinage.
- Orienter la sortie d'air de manière à ne jamais diriger les fumées ou odeurs vers les fenêtres ou balcons des logements voisins.

Maintenance et pérennité

- Intégrer une clause de nettoyage et de dégraissage périodique des conduits et hottes dans votre contrat de maintenance.
- Veiller à ce que les opérations d'entretien soient conformes aux prescriptions de votre assureur et du règlement de sécurité en vigueur.